



Rapport d'activité 2025



**Association forestière valaisanne**

Avenue de Tourbillon 36D, 1950 Sion  
T 027 552 00 44 – [foret@foretvalais.ch](mailto:foret@foretvalais.ch)  
[www.foretvalais.ch](http://www.foretvalais.ch)





**Olivier Turin**  
Président de *Forêt Valais/  
Walliser Wald*

Chères lectrices, chers lecteurs, Chers partenaires de la filière forestière valaisanne,

Je suis heureux de vous présenter ce rapport annuel qui témoigne des progrès réalisés au sein de notre filière. Les derniers mois ont été marqués par des avancées importantes, des collaborations renforcées et une volonté partagée d'aborder nos défis avec pragmatisme et ambition.

L'un des dossiers centraux, qui a été entamé en 2025, est la révision des tarifs de régie. Grâce aux triages qui ont déjà transmis leurs données, nous avons pu progresser dans l'analyse des coûts de revient du personnel forestier. Ces informations sont essentielles pour défendre des tarifs adaptés auprès du SFNP. J'encourage les triages qui ne l'ont pas encore fait à compléter leur envoi : seule une base solide et complète nous permettra de négocier efficacement.

Le groupe de travail sur le rajeunissement des forêts a également poursuivi ses travaux. Trois priorités communes se dégagent : la gestion des populations de bouquetins, l'adaptation au dérèglement climatique et la réduction du dérangement du gibier. Ces axes devront maintenant se traduire en mesures concrètes, tant sur le terrain que dans nos démarches politiques et de communication. La régénération de nos forêts reste un enjeu majeur pour les décennies à venir.

Cette année a aussi vu l'émergence de nouvelles dynamiques dans le domaine des conditions de travail. La Commission paritaire professionnelle a lancé les ateliers « Gestion de la santé en entreprise ». Le premier test mené en triage a montré tout l'intérêt de cette démarche, soutenue financièrement par la CCT. Elle offre aux entreprises un outil concret pour améliorer le bien être de leurs équipes et renforcer la fidélisation du personnel.

Enfin, la réflexion sur la formation des conducteurs d'engins forestiers a franchi une étape importante. La proposition de l'Ortra Forêt Suisse – combinant un certificat de branche pratique puis un brevet fédéral – vise à mieux répondre aux besoins du terrain et à rendre les machinistes rapidement opérationnels. Encore en phase de validation, cette réforme pourrait redéfinir les standards de la filière, pour autant qu'elle soit soutenue par les associations et les cantons.

À travers tous ces projets, un constat s'impose : notre filière avance lorsque chacun apporte sa contribution. Au nom du comité *Forêt Valais/Walliser Wald*, je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes, institutions et partenaires qui se sont engagés cette année. Votre expertise et votre sens du terrain sont indispensables pour construire des forêts résilientes, productives et durables.

Je vous invite donc à découvrir, au fil de ce rapport, la diversité des actions menées au service des propriétaires forestiers de notre canton.

## Sommaire

Le mot du président	3
Rétrospective	4
Formation professionnelle	6
Formation continue	8
Projets	10
Convention collective de travail	14
Comptes et bilans 2025	16
Organisation	20

**Vous trouverez ici une brève rétrospective des événements forestiers suisses de 2025 ayant influencé les activités des propriétaires valaisans.**



© Julien Fournier, Ecoforêt

## La neige lourde du 17 avril 2025

Le 17 avril 2025, veille du Vendredi saint, de fortes chutes de neige ont frappé le Valais central et le Haut-Valais, provoquant des dégâts forestiers d'une ampleur sans précédent. Les triages forestiers sont intervenus en urgence pour dégager les routes principales et secondaires bloquées par des arbres abattus sous le poids de la neige. Dans un premier temps, les équipes ont travaillé dans des conditions difficiles, sous la neige, pour rétablir les accès et sécuriser les zones habitées.

Une fois les urgences immédiates traitées, les efforts se sont concentrés sur le nettoyage des cours d'eau afin d'éviter la formation d'embâcles qui auraient pu aggraver les inondations lors de la fonte des neiges. Les dégâts en forêt ont touché non seulement les feuillus, mais aussi les résineux, comme les pins, les épicéas et les mélèzes, avec des casses et des chablis généralisés. Face à l'ampleur des destructions, les triages forestiers ont collaboré étroitement avec un nombre record d'entreprises privées venues d'autres cantons pour tenter de résorber les dégâts.

Cependant, malgré cette mobilisation, une partie des dégâts n'a pas pu être traitée immédiatement, laissant planer la menace d'une prolifération du bostryche en 2026, en raison de l'accumulation de bois mort et d'arbres affaiblis. Cet épisode a marqué les esprits et souligné la vulnérabilité des forêts valaisannes face à des aléas climatiques de plus en plus extrêmes.

## Motion Würth sur la compensation du défrichage

Le Conseil national a adopté la motion Würth (24.3983) intitulée « Compensation du défrichage ». Elle permet de compenser jusqu'à 50% des défrichements par des mesures de valorisation de la forêt existante plutôt que par un reboisement. Cette décision est vivement critiquée par les associations de protection de la nature et par ForêtSuisse, qui y voient un affaiblissement de la protection forestière, notamment sur le Plateau suisse, où la pression foncière est importante. Selon eux, cette motion pourrait entraîner une réduction irréversible de la superficie forestière, alors que les forêts suisses sont déjà sous pression climatique et que la loi actuelle prévoit déjà des exceptions suffisantes. L'article souligne également que la population suisse soutient massivement le principe du reboisement systématique (78 % selon un sondage fédéral).

## Promotion des matériaux durables : la Confédération montre l'exemple

Les deux chambres fédérales ont adopté des motions visant à encourager l'utilisation de matériaux de construction durables, comme le bois suisse, dans les appels d'offres publics. Ces textes (CEATE-E 25.3422 et CEATE-N 25.3426) permettent de privilégier des critères tels que les émissions de CO<sub>2</sub> et la recyclabilité, favorisant ainsi les matériaux locaux et respectueux de l'environnement. Par ailleurs, le Conseil national a soutenu la prorogation de la motion Fässler (20.3485) visant à maintenir les installations de biomasse, ainsi que la motion Stark (24.4064) concernant la gestion des cendres de bois, deux mesures essentielles pour la filière bois-énergie. Avec le refus de la Loi cantonale sur le Climat, le budget cantonal nécessaire pour accéder aux fonds de la motion Fässler nous échappe malheureusement.

### Bois Noir

Situé à Saint-Maurice, en Valais, le Bois noir est une réserve forestière d'exception classée pour sa grande richesse écologique et paysagère. Propriété de la bourgeoisie de Saint-Maurice, ce site naturel s'étend sur une vaste pinède et abrite l'une des plus anciennes pinèdes à bruyère de Suisse ainsi qu'un des derniers tronçons sauvages du Rhône. Il se distingue par la diversité de ses milieux naturels, qui offrent un refuge précieux à la faune et à la flore.





# Formation

## Formation professionnelle

En août 2025, 46 forestiers-bûcherons CFC (dont trois forestières-bûcheronnes) et 25 apprentis forestiers-bûcherons CFC ont effectué leur rentrée des classes dans le Valais romand et le Haut-Valais. Le nombre d'apprentis est stable, malgré une petite classe de première année pour le Valais romand.

### Formation des moniteurs cantonaux

Les cours interentreprises (52 jours sur trois ans de formation) permettent de transmettre les bases aux apprentis dans les domaines de la récolte du bois, de la sylviculture, du génie forestier, des premiers secours et de l'accès en terrain difficile. Les 30 jours consacrés à la récolte du bois sont encadrés par des moniteurs de ForêtSuisse, qui ont reçu une formation de base commune gérée directement par notre association faîtière nationale.

Les cantons sont responsables de l'organisation des autres cours interentreprises (sylviculture, génie forestier, terrain difficile et premiers secours). La formation de base des moniteurs est assurée par l'ORTRA Forêt Suisse. Afin de garantir une qualité homogène et de favoriser les échanges interrégionaux, les cantons romands organisent conjointement des formations continues pour les moniteurs de génie forestier et de sylviculture. Un programme de six ans a été élaboré par le centre de formation du Mont-sur-Lausanne, permettant de traiter, lors de chaque journée, des thèmes techniques et pédagogiques. Ces sessions, coordonnées par les responsables de la formation romands, offrent aux moniteurs l'occasion de se rencontrer, d'échanger sur les pratiques et les méthodes pédagogiques et de mutualiser leurs compétences. Cette collaboration étroite entre les cantons romands facilite également le recours à des moniteurs d'autres régions, notamment pour répondre à des besoins ponctuels liés à des effectifs importants ou à des indisponibilités locales.

### Salon des métiers et formations : Your Challenge

En février 2025, Your Challenge a permis aux jeunes de découvrir les métiers afin qu'ils puissent trouver celui qui leur correspond. Cette année là, le stand des métiers de la foresterie présentait l'exposition « Forêt-Forestier-Travail » ainsi qu'un espace où les jeunes pouvaient découper une rondelle de bois à la tronçonneuse. Grâce à la présence de professionnels et d'apprentis fournis par les entreprises forestières formatrices, de nombreuses personnes se sont arrêtées pour se renseigner, discuter et échanger sur les thématiques forestières. Ces interactions ont non seulement permis de présenter les possibilités de formation dans le domaine de la foresterie, mais aussi d'expliquer les travaux réalisés dans les forêts valaisannes.

### Valais Romand

Onze apprentis ont débuté le cursus classique de trois ans en automne 2025, et trois autres ont commencé un apprentissage de deux ans. Le nombre d'apprentis reste ainsi stable, puisque la classe qui a terminé en 2025 comprenait 14 apprentis. Douze d'entre eux ont obtenu leur CFC.

### Haut-Valais

Dans le Haut-Valais, le nombre d'apprentis est également stable, avec cinq nouveaux apprentis en formation sur trois ans et deux sur deux ans. En 2025, neuf apprentis se sont présentés à l'examen final, dont huit ont obtenu leur CFC.



### Mélèzes de Balavaux

La forêt de Balavaux abrite un peuplement exceptionnel de mélèzes européens, avec environ 250 arbres âgés de 300 à 1000 ans. Il comprend le « Roi de Balavaux », considéré comme le plus vieux mélèze d'Europe (plus de 1000 ans) et certains des mélèzes les plus larges au monde. Bois très dense et riche en résine, le mélèze était déjà recherché par les Romains qui faisaient transporter d'innombrables troncs vers Rome. Chez les vieux mélèzes, les branches les plus vigoureuses se développent souvent côté aval, mieux protégées des avalanches et chutes de pierres.





## Les cours interentreprises de 2025

Vous trouvez dans le tableau ci-dessous la répartition des différents cours pour l'année 2025 :

Cours interentreprises Valais romand	Lieux	Dates
Cours A (bûcheronnage 1)	Muriaux	24 novembre-05 décembre 2025
Cours B (bûcheronnage 2)	Sonceboz	09-20 février 2025
Cours C (débardage)	Combins-Catogne	13-24 octobre 2025
Cours D1 (sylviculture 1)	Saxon / Martigny	28 avril-07 mai 2025
Cours D2 (sylviculture 2)	Evolène	23 juin-02 juillet 2025
Cours E (génie forestier)	Val d'Illiez / Morgins / Monthey	01-10 septembre 2025
Cours F1 (premiers secours 1)	Sion	03 octobre 2025
Cours F2 (premiers secours 2)	Orsières	09 mai 2025
Cours G (accès terrain difficile)	Saxon	1 jour en septembre / octobre 2025
Examens intermédiaires	Ovronnaz	04 ou 11 juin 2025
Examens finaux	Fully / Ovronnaz	Début et fin mai 2025

Cours interentreprises Haut-Valais	Lieux	Dates
Cours A (bûcheronnage 1)	Randa	25 août-05 septembre 2025
Cours B (bûcheronnage 2)	Büren an der Aare	06-17 janvier 2025
Cours C (débardage / câblage)	Sangernboden	25 août-05 septembre 2025
Cours D1 (sylviculture 1)	Lyss	02-06 juin 2025
Cours D2 (sylviculture 2)	Faulensee und Sigriswil	31 mars-02 avril 2025
Cours D3 (sylviculture 3)	Guttannen	20-21 août 2025
Cours D4 (sylviculture 4)	Belp	05-08 août 2025
Cours D5 (sylviculture 5)	Steffisburg	04 février 2025
Cours E (génie forestier)	Sangernboden	23-27 juin 2025
Cours F (premiers secours)	Wimmis	17-25 mars 2025
Cours G (terrain difficile et grimpe)	Wimmis	2 jours en mai / juin 2025
Préparation examen finaux	Loèche	21 février et 15 mai 2025
Examens finaux	Divers lieux	Février, mars et juin 2025



### Forêt d'Aletsch

La forêt d'Aletsch est un ensemble remarquable d'aroles dont certains spécimens ont plus de 1000 ans. Elle s'étend sur environ 400 hectares, le long du plus grand glacier d'Europe centrale. Protégée depuis 1933, elle fait partie de la région de la Jungfrau-Aletsch, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les huiles essentielles d'arole produites sur place sont réputées pour leurs effets calmants et leur influence sur la régulation des hormones du stress.



## Formation continue

Le Service des forêts, de la nature et du paysage (SFNP) a soutenu financièrement les cours de formation continue correspondant à ses objectifs. Les autres cours sont facturés au prix coûtant aux entreprises qui forment leurs collaborateurs.

### Formation continue Valais romand

Huit formations d'une durée d'une demi-journée à six jours ont été organisées dans le Valais romand, totalisant 69 journées de formation continue. Un cours sur l'intelligence artificielle (IA) a été demandé par les responsables d'entreprises. L'introduction et l'utilisation de l'IA permettent de gagner un temps considérable au niveau administratif.



Cours	Lieux	Dates	Participants	Organisation
Premiers secours en forêt <sup>1</sup>	Orsières	23.06.2025	20	FV/ Formasim Sàrl
Terrain difficile niveau 1 TED 1 <sup>1</sup>	Saxon	14.05.2025	5	FV/ Alkana
Accès et travail sur arbre niveau (ATA1)	St-Maurice	1-4.09 ou 27-30.10.2025	4	FV/ Alkana
Accès et secours sur fût base <sup>1</sup>	St-Maurice	19.05.2025	3	FV/ Alkana
Accès et secours sur fût refresh	Saxon	03.02.2025	5	FV/ Alkana
Intelligence Artificielle	Sion	08.04.2025	5	FV/ CVPC
Management et innovation <sup>1</sup>	Divers sur Vaud	6 jours	1	FV/ CFPF
Vertex, QGIS et Seilaplan <sup>1</sup>	Grangeneuve	11.04.2025	5	FV/ ACSR

FV: Forêt Valais / CFPF: Centre de formation professionnelle forestière / CVPC: Centre Valaisan de Perfectionnement Continu / <sup>1</sup> Organisé avec le soutien du SFNP

### Formation continue Haut-Valais

Six cours ont été organisés dans le Haut-Valais, totalisant 81 journées de formation continue. La thématique de l'IA a également été demandée dans cette région, ce qui témoigne de l'intérêt que les responsables d'entreprise portent aux nouvelles technologies et à leur fonctionnement, afin de garantir une utilisation sécurisée et appropriée de ces nouveaux outils.

Cours	Lieux	Dates	Participants	Organisation
Responsable de la sécurité <sup>1</sup>	Viège	25.11.2025	12	FV/ SAW Forest GmbH
Cours OACP	Glis	04.04.2025	9	FV/ Valdienst
Néophytes <sup>1</sup>	Salquenen/ Agarn	10.09.2025	13	FV/ Parc Naturel Pfyng-Finges
Cours de taille (entretien des couronnes)	Viège	3-5.09.2025	7	FV/ baumkurs.ch
Intelligence Artificielle	Sierre	10.09.2025	12	FV/ HES-SO VS
Journée des formateurs professionnels <sup>1</sup>	Steffisburg	05.02.2025	14	FV/ Ortra forêt BE-VS

FV: Forêt Valais / <sup>1</sup> Organisé avec le soutien du SFNP



### Cours de maniement de la tronçonneuse

30 apprentis paysagistes ont suivi un cours de deux jours sur les travaux à la tronçonneuse afin de répondre à leur nouvelle ordonnance. 27 apprentis agents d'exploitation (5 AFP et 22 CFC) du Valais romand ont également suivi deux jours de formation sur les travaux à la tronçonneuse et l'utilisation de la débroussailleuse.

40 professionnels de différents horizons ont suivi le cours de deux jours sur les travaux à la tronçonneuse dans le Valais romand, et dix autres dans le Haut-Valais. Quatre autres personnes ont suivi une formation de remise à niveau d'une journée sur le même thème. La demande est régulière et nécessite l'engagement d'instructeurs expérimentés capables de transmettre les règles de sécurité lors de l'utilisation d'une tronçonneuse, afin que les personnes ayant suivi une telle formation sachent où se situent leurs limites et évitent ainsi les accidents.



**Communi-  
cation et  
projets**

Outre l'organisation de cours pour la formation professionnelle et la formation continue, l'association *Forêt Valais* mène des actions de communication ciblant le grand public afin de faire connaître les prestations de la forêt et le travail des forestiers et s'engage à défendre les intérêts des propriétaires. De plus, *Forêt Valais*, au travers de différents projets, agit pour une meilleure gestion forestière et utilisation des produits forestiers. Finalement, *Forêt Valais* assume plusieurs mandats dans ses domaines de compétences.

## Le rajeunissement des forêts, un sujet complexe

Le rajeunissement des forêts valaisannes représente un défi majeur pour préserver leur rôle protecteur et leur capacité d'adaptation face au changement climatique. Malgré un investissement annuel de 18 millions de francs dans les soins aux forêts protectrices, leur régénération est compromise par plusieurs facteurs : la pression du gibier sur les jeunes plants, des pratiques sylvicoles parfois inadaptées, et une fréquentation touristique croissante qui perturbe les écosystèmes.

En 2025, le groupe de travail piloté par *Forêt Valais* a identifié trois axes d'action prioritaires. Premièrement, la gestion des populations de bouquetins, dont l'augmentation menace l'équilibre écologique des forêts. Une régulation plus flexible, via l'ouverture de volets de chasse dans les districts francs fédéraux, est envisagée. Deuxièmement, la réduction des dérangements du gibier causés par les activités humaines (ski, VTT, etc.), avec des actions de sensibilisation comme l'installation de panneaux informatifs. Troisièmement, l'adaptation des pratiques sylvicoles et cynégétiques face aux impacts du changement climatique, qui aggravent la vulnérabilité des jeunes peuplements et modifient les comportements du gibier.

Pour relever ces défis, une collaboration renforcée entre tous les acteurs – propriétaires forestiers, services de la chasse, communes et acteurs touristiques – est essentielle. *Forêt Valais* s'engage à fédérer ces parties prenantes et à promouvoir des solutions durables, tout en intégrant ces réflexions dans les concepts régionaux forêt-gibier pour maximiser leur efficacité.



### Forêt de Derborence (forêt vierge de l'Ecorcha)

La forêt de Derborence (forêt vierge de l'Ecorcha) est l'unique forêt primaire du Valais. Elle abrite des sapins de plus de 450 ans et constitue un habitat important pour le gypaète barbu, le plus grand oiseau des Alpes. Le lac de Derborence, formé après le deuxième éboulement de 1749, est considéré comme le plus jeune lac naturel d'Europe.



## Tarifs de régie : vers une meilleure adéquation avec les coûts réels

Depuis plus d'une décennie, les tarifs de régie appliqués aux travaux forestiers subventionnés en Valais n'avaient que peu évolué. Or, ces tarifs ne reflétaient plus la réalité économique des triages forestiers, notamment en raison de l'absence de prise en compte des coûts indirects et des salaires effectifs des collaborateurs expérimentés. En 2025, *Forêt Valais* a mandaté le cabinet Forvis Mazars pour réaliser une étude approfondie sur les coûts de revient, afin de démontrer que les tarifs en vigueur ne couvraient pas les dépenses réelles. Cette étude, basée sur la collecte des données de tous les triages, a révélé que les coûts horaires effectifs dépassaient souvent les tarifs de régie, en particulier pour les classes salariales 1 à 3b (garde forestier, contremaître, forestier-bûcheron spécialisé et expérimenté). Cette situation s'explique notamment par le fait que le Service des forêts, de la nature et du paysage (SFNP) se basait jusqu'alors sur les salaires minimaux prévus par la Convention Collective de Travail (CCT), sans intégrer les augmentations annuelles dont bénéficient les employés expérimentés. Par ailleurs, pour définir un coût de revient, il est nécessaire de répercuter les coûts administratifs et les heures non facturables (comme celles des secrétaires, du personnel administratif ou des tâches de gestion). Bien qu'il manque encore quelques données pour finaliser le projet, les résultats provisoires ont déjà permis au SFNP d'ajuster les tarifs 2026, afin de mieux refléter les coûts réels et d'assurer la pérennité des activités forestières.



effectifs dépassaient souvent les tarifs de régie, en particulier pour les classes salariales 1 à 3b (garde forestier, contremaître, forestier-bûcheron spécialisé et expérimenté). Cette situation s'explique notamment par le fait que le Service des forêts, de la nature et du paysage (SFNP) se basait jusqu'alors sur les salaires minimaux prévus par la Convention Collective de Travail (CCT), sans intégrer les augmentations annuelles dont bénéficient les employés expérimentés. Par ailleurs, pour définir un coût de revient, il est nécessaire de répercuter les coûts administratifs et les heures non facturables (comme celles des secrétaires, du personnel administratif ou des tâches de gestion). Bien qu'il manque encore quelques données pour finaliser le projet, les résultats provisoires ont déjà permis au SFNP d'ajuster les tarifs 2026, afin de mieux refléter les coûts réels et d'assurer la pérennité des activités forestières.

## Accueil et loisirs en forêt : équilibrer le libre accès et le respect des propriétaires

En 2025, la question de l'accueil des activités de loisirs en forêt a été au cœur d'un débat juridique et social marquant. Une entreprise souhaitant organiser des jeux de laser game en forêt a initialement obtenu une autorisation du Service des forêts, assortie de conditions strictes. Après un recours de l'entreprise, le Conseil d'État a annulé ces restrictions, accordant une autorisation sans consultation ni accord des propriétaires, ni dégagement de leur responsabilité en cas d'accident. Cette décision a suscité une vive opposition de la part des bourgeoisies concernées, qui ont à leur tour fait recours. Des négociations ont finalement permis à l'entreprise d'accepter certaines contraintes, comme la consultation systématique des propriétaires, le dégagement de leur responsabilité et le respect des lois forestières. Cependant, une nouvelle décision du Service des forêts, intégrant ces exigences, a de nouveau été contestée par l'entreprise, prolongeant l'incertitude juridique.

Cette affaire a révélé des interprétations divergentes de l'article 669 du Code civil sur le libre accès aux forêts, ainsi que la nécessité de clarifier la notion de « grande manifestation » pour laquelle la loi prévoit une procédure d'autorisation. Elle rappelle surtout un principe fondamental : les forêts valaisannes ont des propriétaires, dont les droits et les intérêts doivent être préservés. Il est essentiel que soit obtenu leur accord préalable et prévoie, le cas échéant, une juste compensation pour les impacts subis, afin de garantir une gestion durable et équilibrée de ces espaces naturels.



### Forêt de protection BLS

Au-dessus de la ligne ferroviaire BLS reliant Brigue à Goppenstein, s'étend une forêt plantée il y a plus d'un siècle dans un but précis : protéger la voie ferrée des dangers naturels, notamment des avalanches et des chutes de pierres. Cette forêt, dont la survie dépend d'un système d'irrigation artificielle, a été créée dans un environnement où, sans intervention humaine, seule une steppe aride existerait. Ce type de forêt protectrice, bien que peu connu du grand public, témoigne de l'importance historique et actuelle de la sylviculture dans la prévention des risques naturels en montagne.



## ForêtClimat Valais : renforcer la résilience face au changement climatique

L'action de Forêt Climat Valais continue de se développer avec succès, illustrée par la concrétisation de nouveaux projets. En 2025, un second projet a été financé par la Fondation Carbon Free Valais à Massongex, où la forêt du Châtillon a bénéficié d'un soutien de 15 000 francs pour sa revitalisation, visant à favoriser le rajeunissement des essences et renforcer la résilience climatique de ce site très fréquenté et vulnérable aux changements environnementaux. Par ailleurs, un projet innovant dans le Haut-Valais, a été sélectionné par le Timber Finance Initiative. A terme, cela permettra de rediriger une partie des compensations CO<sub>2</sub> issues de la vente de produits bois vers l'entretien de forêts non subventionnées. Ces initiatives, certifiées ISO 14001, illustrent l'engagement de ForêtClimat Valais à mobiliser les acteurs locaux et les entreprises pour des actions concrètes, ancrées dans le territoire, au service de la transition climatique et de l'adaptation des forêts valaisannes.



© Agence ELIUM

## Autres mandats assurés par Forêt Valais

Forêt Valais réalise différents mandats dans ses domaines de compétences : formation, certification et câblage. L'un des principaux mandats est la gestion, au niveau suisse, de la Commission d'Assurance Qualité - Forêt (CAQ Forêt) et l'organisation des examens professionnels des contremaîtres forestiers, conducteurs d'engins forestiers et chefs des opérations de câblage forestier. En 2025 a commencé le projet de révision des règlements d'examen pour les brevets fédéraux de contremaître et de chefs de opérations de câblage.



Depuis octobre 2021, Forêt Valais assure l'administration et les projets de Lignum Valais-Wallis, entité issue fin 2020 de la fusion de Lignum Valais romand et Lignum Oberwallis. Vincent Riesen préside l'association cantonale de la filière forêt et bois.

Forêt Valais gère également l'Association Romande de Certification Forestière (ARCF), et est coresponsable du groupe suisse de certification forestière, ARTUS. Ces deux associations permettent aux propriétaires forestiers d'obtenir les certifications FSC® et PEFC. Huit triages forestiers valaisans sont certifiés FSC et quatre ont la certification PEFC.

Finalement, notre association effectue le secrétariat de l'Association de Câblage Suisse Romande (ACSR) qui défend les intérêts du câblage forestier en montagne et sur sols sensibles.

## Forêt de Bioley (les Trappistes)

Une partie de la forêt située au-dessus des Trappistes, vers Sembrancher, n'existe en effet que depuis 50 ans ! Cette zone était autrefois largement exploitée pour l'agriculture. À partir des années 1960, la diminution des activités agricoles a entraîné l'abandon progressif de ces terrains. La bourgeoisie de Vollèges a alors racheté les parcelles privées afin de les convertir en forêt. Les plantations ont débuté au début des années 1970. Outre le mélèze, plusieurs essences ont été introduites à titre expérimental, notamment le douglas, le pin noir d'Autriche et le tremble.



CCT



## Convention collective de travail (CCT)

La huitième convention collective de travail (CCT) forestière valaisanne 2024-2028 a été déclarée de force obligatoire le 7 février 2024 par le Conseil d'État valaisan, puis approuvée le 26 février 2024 par le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche. Par conséquent, toutes les entreprises forestières opérant dans les forêts valaisannes sont tenues de respecter les dispositions de cette convention.

### Commission paritaire professionnelle

La commission paritaire est responsable de la mise en œuvre de la convention collective de travail. En 2025, elle a effectué huit contrôles dans différentes régions du canton, ciblant des entreprises de triage et des entreprises forestières privées ayant leur siège hors canton. Quelques petites corrections ont dû être apportées, mais dans l'ensemble, les employeurs appliquent correctement les dispositions de la CCT. Les négociations salariales de fin d'année n'ont pas eu lieu. En effet, conformément à l'article 19, les salaires ont été automatiquement ajustés au taux de renchérissement d'octobre, soit 0,1%.

### Dix ans de bilans médico-sportifs

L'étude, publiée en 2025 dans le Journal forestier suisse (<http://bit.ly/4tTvcmA>), analyse les résultats de dix ans de bilans médico-sportifs menés auprès de 250 travailleurs forestiers valaisans. Cette initiative, lancée en 2010, visait à prolonger la durée des carrières dans un secteur marqué par un âge médian particulièrement jeune (26 ans pour les bûcherons) et une pénibilité élevée. Les tests, réalisés à la clinique romande de réadaptation de la Suva à Sion, révèlent que si le taux moyen de vitamine D des participants était légèrement supérieur à la normale (52,9 nmol/l), près de 38% d'entre eux présentaient une consommation maximale d'oxygène (VO<sub>2</sub>max) inférieure à 40 ml/kg/min, seuil en deçà duquel l'endurance aérobie est considérée comme faible. Malgré une puissance musculaire des jambes globalement satisfaisante, probablement liée aux déplacements en terrain escarpé, la condition physique moyenne de la population étudiée reste inférieure aux normes recommandées, soulignant ainsi l'importance de mesures préventives pour maintenir les travailleurs en bonne santé et réduire les risques d'accidents ou d'usure prématurée.

### Nouvelle offre : Gestion de la santé en entreprise (BGM)

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue des conditions de travail et de promotion du bien-être au sein des équipes, la CCT a testé le concept de gestion de la santé en entreprise (BGM) avec un triage forestier en 2025. Cette expérience pilote a permis de mettre en œuvre des mesures concrètes visant à renforcer la santé physique et mentale des collaborateurs, tout en optimisant l'organisation du travail. Les résultats encourageants obtenus ont confirmé l'intérêt d'une telle approche.

Les inscriptions aux ateliers BGM sont désormais ouvertes, offrant aux entreprises forestières la possibilité de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. D'une durée d'une demi-journée, ces ateliers sont spécialement conçus pour aider les responsables à identifier les facteurs critiques liés à la santé dans leur entreprise, à développer des solutions adaptées à leurs besoins et à élaborer un plan d'action réaliste pour une mise en œuvre efficace. Le coût de participation s'élève à 2850 CHF par entreprise, mais la convention collective de travail (CCT) prend en charge 50% de cette somme, réduisant ainsi significativement l'investissement requis.

Participer à ces ateliers permet de réduire les coûts liés aux absences pour raisons de santé, mais aussi d'améliorer la satisfaction et la motivation des collaborateurs. En adoptant une démarche proactive de gestion de la santé, les entreprises renforcent également leur image d'employeur responsable et soucieux du bien-être de ses équipes. Les entreprises intéressées sont invitées à s'inscrire sans tarder pour profiter de cette opportunité d'amélioration continue.



### Mesures en faveur des employés

La convention collective de travail (CCT) de l'économie forestière valaisanne continue de soutenir activement la formation certifiante et les initiatives visant à améliorer les conditions de travail. Pour obtenir de plus amples informations sur ces mesures, les formulaires à remplir et les détails concernant ces initiatives, ou pour partager des idées d'actions visant à pérenniser le personnel forestier et à réduire la pénibilité du travail, nous invitons les entreprises et les collaborateurs à consulter notre site internet : [www.foretvalais.ch/cct](http://www.foretvalais.ch/cct).

# Comptes et bilan



# Compte d'exploitation Forêt Valais 2025 – Résumé

16

Produits	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
	01.01.-31.12.2025	%		%	01.01.- 31.12.2024	%
<b>Activités générales</b>	<b>127 928.30</b>	17.75	<b>127 000.00</b>	18.98	<b>128 479.85</b>	17.76
Cotisations des membres	127 928.30		127 000.00		128 479.85	
<b>Formation</b>	<b>415 431.20</b>	57.66	<b>386 000.00</b>	57.70	<b>377 769.86</b>	52.22
Prestations formation	223 211.90		195 000.00		194 109.81	
Finance de cours	145 815.40		155 000.00		145 730.65	
Fonds Valais Romand	3 000.00		3 000.00		3 000.00	
FFP-Forêts	13 093.70		13 000.00		13 298.45	
Divers	30 310.20		20 000.00		21 630.95	
<b>Projets</b>	<b>151 595.99</b>	21.04	<b>131 000.00</b>	19.58	<b>185 245.05</b>	25.61
Certification ARCF	19 218.04		22 000.00		17 988.95	
Mandat CAQ	96 802.05		70 000.00		77 329.90	
Lignum Valais/Wallis	33 330.60		22 000.00		56 375.30	
Campagne de communication	-		12 000.00		27 000.00	
Divers projets	2 245.30		5 000.00		6 550.90	
<b>Divers</b>	<b>29 247.95</b>	4.06	<b>25 000.00</b>	3.74	<b>33 169.01</b>	4.59
Commission paritaire	23 503.65		25 000.00		32 202.85	
Produits divers	5 744.30		-		966.16	
<b>Provisions / Pertes sur débiteurs</b>	<b>-3 675.00</b>	-0.51	<b>-</b>	-	<b>-1 306.00</b>	-0.18
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>720 528.44</b>	100.00	<b>669 000.00</b>	100.00	<b>723 357.77</b>	100.00

Charges	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
	01.01.-31.12.2025	%		%	01.01.- 31.12.2024	%
<b>Charges de matériel (prestations)</b>	<b>170 265.44</b>	23.63	<b>140 000.00</b>	20.93	<b>165 042.03</b>	22.82
Projets	27 574.47		50 000.00		55 261.98	
Cours et formation	142 690.97		90 000.00		109 780.05	
<b>Charges de personnel</b>	<b>395 228.04</b>	54.85	<b>415 000.00</b>	62.03	<b>427 705.78</b>	59.13
Salaires	251 123.06		250 000.00		251 765.14	
Charges sociales	89 947.84		110 000.00		110 448.56	
Frais et débours divers pour le personnel	21 023.64		15 000.00		18 163.28	
Location de personnel	33 133.50		40 000.00		47 328.80	
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>115 703.27</b>	16.06	<b>113 800.00</b>	17.01	<b>118 567.20</b>	16.39
Loyers et entretien des locaux	23 433.05		22 600.00		20 880.00	
Frais de secrétariat	7 833.84		9 000.00		8 890.35	
Frais de personnel divers	305.00		700.00		1 440.00	
Frais de fiduciaire et de contrôle	748.60		1 000.00		729.70	
Fournitures de bureau et imprimés	1 730.00		2 000.00		1 812.10	
Frais de poste, timbres, représentation	3 302.95		3 000.00		4 573.35	
Cotisations et revues professionnelles	61 153.33		60 000.00		61 652.55	
Frais de séance du comité et AG	16 478.70		15 000.00		17 877.30	
Charges diverses	717.80		500.00		711.85	
<b>Charges et produits financiers</b>	<b>206.93</b>	0.03	<b>200.00</b>	0.03	<b>179.47</b>	0.02
<b>Charges et produits exceptionnels. uniques ou hors période</b>	<b>28 875.00</b>	4.01	<b>-</b>	-	<b>-3 340.65</b>	-0.46
Dotation à des provisions	30 000.00		-		-	
Charges sur exercices antérieurs	-		-		696.95	
Produits sur exercices antérieurs	-1 125.00		-		-4 037.60	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>710 278.68</b>	98.58	<b>669 000.00</b>	100.00	<b>708 153.83</b>	97.90
<b>PERTE / BÉNÉFICE NET</b>	<b>10 249.76</b>	1.42	<b>-</b>	-	<b>15 203.94</b>	2.10

# Bilan Forêt Valais au 31.12.2025 – Résumé

(avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent)

17

<b>Actif</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
Compte BCVs (T 0839.80.65)	181 118.55	377 626.35
Débiteurs	345 114.51	276 441.21
Impôt anticipé	–	–
Actifs transitoires	262 632.30	74 267.35
Actifs immobilisés	7 861.00	7 985.00
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>796 726.36</b>	<b>736 319.91</b>
<b>Passif</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
Créanciers	90 487.88	55 209.66
Passifs transitoires	45 838.30	60 959.83
<b>Provisions</b>	<b>549 205.00</b>	<b>519 205.00</b>
Provision projet câblage	17 205.00	17 205.00
Provision promotion de la formation	55 000.00	55 000.00
Provision manifestations diverses	80 000.00	80 000.00
Provision projets divers	327 000.00	297 000.00
Provision projet filière bois	30 000.00	30 000.00
Provision ForêtClimat Valais	40 000.00	40 000.00
<b>Capitaux propres</b>	<b>111 195.18</b>	<b>100 945.42</b>
Capital social / Début d'exercice	100 945.42	85 741.48
<b>PERTE / BÉNÉFICE DE L'EXERCICE</b>	<b>10 249.76</b>	<b>15 203.94</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>796 726.36</b>	<b>736 319.91</b>

## Bois de Finges

Le Bois de Finges, l'une des plus grandes pinèdes d'Europe centrale, s'étend sur une zone particulièrement sèche du Valais, recevant seulement environ 550 mm de précipitations par an. Ce site protégé depuis 1997, au cœur du Parc naturel régional Pfyn-Finges, abrite une mosaïque de milieux naturels : steppes torrides, terrains rocheux, étangs, et une forêt alluviale. Il est traversé par le Rhône sauvage, l'un des derniers tronçons non endigués du fleuve, ainsi que par l'Illgraben, connu pour ses laves torrentielles spectaculaires lors de forts orages. La diversité des paysages et la richesse de la faune et de la flore en font un lieu unique.



# Compte Formation 2024-25 – Résumé

18

Produits	Comptes 2024-25		Budget 2024-25		Comptes 2023-24	
	01.08.2024-31.07.2025	%		%	01.08.2023-31.07.2024	%
<b>Produit de cours</b>	<b>63 882.00</b>	7.99	<b>68 255.00</b>	8.39	<b>53 881.20</b>	7.04
Autres produits de cours	63 882.00		68 255.00		53 881.20	
<b>Subventions</b>	<b>735 380.73</b>	92.01	<b>745 640.00</b>	91.61	<b>711 969.10</b>	92.96
Subvention du canton	116 010.00		114 210.00		115 740.00	
Subvention du FCFP	469 370.73		471 430.00		446 229.10	
Subvention du SFCEP	150 000.00		160 000.00		150 000.00	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>799 262.73</b>	100.00	<b>813 895.00</b>	100.00	<b>765 850.30</b>	100.00
<b>Charges</b>						
<b>Gestion et administration</b>	<b>175 985.91</b>	22.02	<b>171 780.00</b>	21.11	<b>188 750.33</b>	24.65
Frais administratifs	19 894.00		21 780.00		19 299.78	
Administration CIE	156 091.91		150 000.00		169 450.55	
<b>Enseignement</b>	<b>599 290.87</b>	74.98	<b>627 115.00</b>	77.05	<b>557 918.42</b>	72.85
Chargés de cours externes	599 290.87		627 115.00		557 918.42	
<b>Moyen d'enseignement / matériel</b>	<b>23 985.95</b>	3.00	<b>15 000.00</b>	1.84	<b>19 181.55</b>	2.50
Location de machines et équipement	4 510.45		5 000.00		6 755.70	
Matières consommables / équipement Valais Romand	17 598.76		10 000.00		12 425.85	
Matières consommables / équipement Haut-Valais	1 876.74		–		–	
<b>Charges et produits exceptionnels</b>	<b>0.00</b>	–	<b>0.00</b>	–	<b>0.00</b>	–
Frais de fiduciaire et de contrôle	0.00				0.00	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>799 262.73</b>	100.00	<b>813 895.00</b>	100.00	<b>765 850.30</b>	100.00
<b>PERTE</b>	<b>0.00</b>	–	<b>0.00</b>	–	<b>0.00</b>	–

Pour répondre aux exigences du Fonds Cantonal Formation Professionnel (FCFP), les décomptes de la formation doivent être présentés par année scolaire.

## Portrait en bref – Forêt Valais

Forêt Valais est l'association faîtière des propriétaires de forêts valaisannes. Elle regroupe en son sein les trois associations forestières régionales et la Fédération des Bourgeoisies.

Le comité se compose de onze membres. Le président est Olivier Turin et la directrice Christina Giesch. Calquée sur les régions socio-économiques, notre association représente et défend les intérêts des propriétaires de forêt de notre canton.

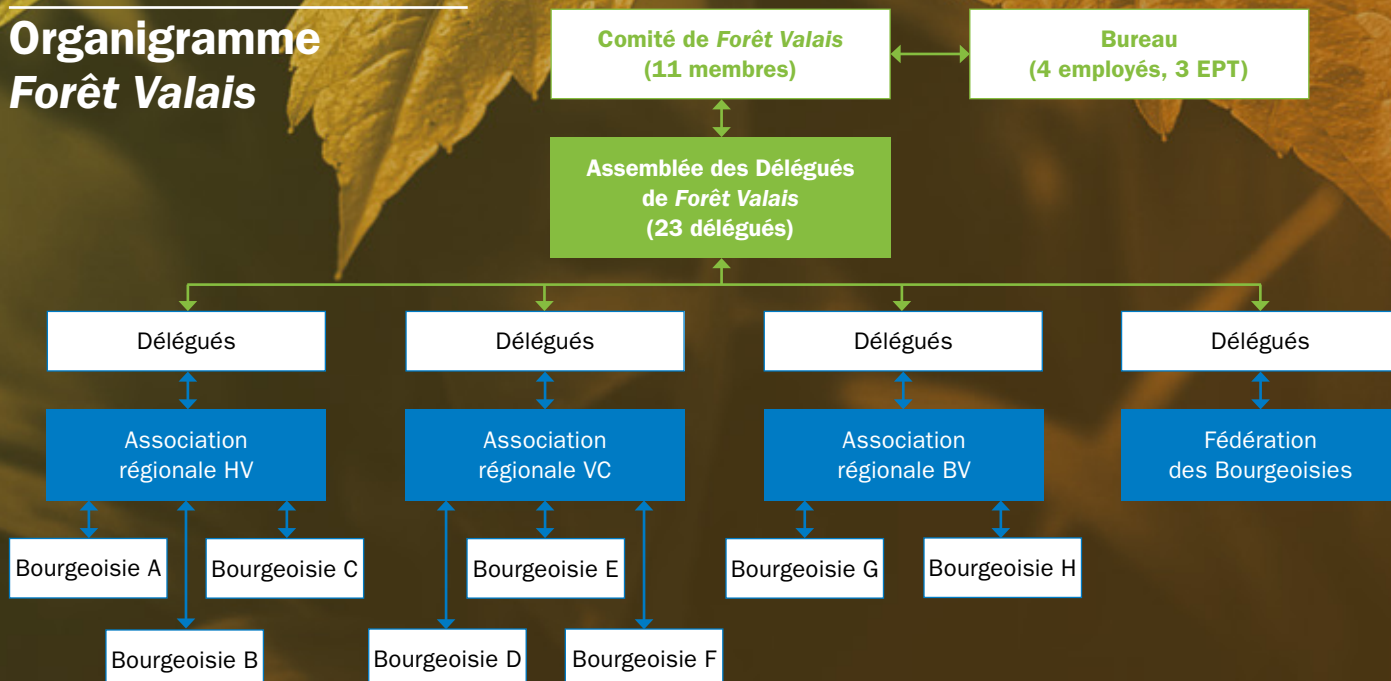
Les activités principales de l'association sont la défense des intérêts des propriétaires forestiers valaisans, la formation professionnelle des forestiers-bûcherons, la formation continue du personnel forestier, le conseil et le soutien aux propriétaires forestiers en matière de gestion et marché du bois et la gestion du secrétariat de la Convention collective de travail.

# Bilan Formation au 31.07.2025 – Résumé

(avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent)

Actifs	31.07.2025	31.07.2024
Compte BCV (102.762.42.08)	98 276.05	24 072.00
Débiteurs	329 615.40	400 905.84
Actifs transitoires	-	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>427 891.45</b>	<b>424 977.84</b>
Passifs	31.07.2025	31.07.2024
Créanciers	209 125.46	208 711.85
Passifs transitoires	66 004.00	63 504.00
Fortune / Capital	152 761.99	152 761.99
<b>BÉNÉFICE / PERTE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>427 891.45</b>	<b>424 977.84</b>

## Organigramme Forêt Valais



# Organisation

## Délégués

Nom	Organisation / fonction
<b>TURIN Olivier</b>	Président <i>Forêt Valais</i>
<b>BRUNNER Jean-Claude</b>	Vice-président <i>Forêt Valais</i>
<b>PUGIN Cédric</b>	FBV, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
<b>COUTAZ Lionel</b>	Délégué FBV
<b>BRUNNER Jean-Claude</b>	Délégué Haut-Valais, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
<b>MATTER Nando</b>	Délégué Haut-Valais, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
<b>BLATTER Roman</b>	Délégué Haut-Valais
<b>HELDNER-RUFFINER Christine</b>	Déléguée Haut-Valais
<b>HUTTER Matthias</b>	Délégué Haut-Valais
<b>RITZ Benita</b>	Déléguée Haut-Valais
<b>SCHMID Moritz</b>	Délégué Haut-Valais
<b>SCHMIDHALTER Cédric</b>	Délégué Haut-Valais
<b>WERLEN Herbert</b>	Délégué Haut-Valais
<b>VUIGNIER Frédéric</b>	Délégué Valais Central, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
<b>ZUFFEREY Lambert</b>	Délégué Valais Central, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
<b>BERTHOD Vincent</b>	Délégué Valais Central
<b>BORNET Jean-Charles</b>	Délégué Valais Central
<b>JOLLIEN Dany</b>	Délégué Valais Central
<b>MAISTRE Yvan</b>	Délégué Valais Central
<b>RAPPAZ BOVET Florence</b>	Déléguée Bas-Valais, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
<b>BERRA Jacques</b>	Délégué Bas-Valais, membre du comité <i>Forêt Valais</i>
<b>BALLAY Yasmine</b>	Déléguée Bas-Valais
<b>BUHRER MOULIN Anne</b>	Déléguée Bas-Valais
<b>COUACH Olivier</b>	Délégué Bas-Valais
<b>TAGAN Roland</b>	Délégué Bas-Valais
<b>OGGIER-CAMENZIND Daniela</b>	Contrôleuse des comptes
<b>BORNET Jean-Charles</b>	Contrôleur des comptes
<b>Fiduciaire FIDAG SA</b>	Contrôleuse des comptes

## Collaborateurs de *Forêt Valais / Walliser Wald*

**Christina Giesch**, directrice

**Nicole Perruchoud**, secrétaire

**Jonas Elsig**, coordinateur de la formation forestière du Haut-Valais

**Hugues Philipona**, coordinateur de la formation forestière du Valais romand

**Rafael Pichler, Léo D'Aoust et Yanis Délèze**, civilistes

